



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

| | | |
|--------------------------|---|-----------------------|
| Membres titulaires | : | 56 |
| En exercice | : | 56 |
| Membres suppléants | : | 23 |
| Présents | : | 46 + 1 |
| Votants | : | 56 |
| Convocation et affichage | : | 17/07/2020 |
| Président de séance | : | Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : | Madame Nicole ARCHIER |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

CC-2020-257 - RESSOURCES - RESSOURCES - FINANCES - AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R2221-70,

VU la délibération 2017-035 du 11 janvier 2017 portant création de la régie d'assainissement d'Annonay Rhône Agglo à simple autonomie financière et adoption des statuts,

CONSIDÉRANT que le budget annexe de la régie d'assainissement d'Annonay Rhône Agglo est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

CONSIDÉRANT la difficulté de trésorerie que rencontre la régie d'assainissement et dans l'attente de contracter une ligne de trésorerie,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder, à titre ponctuel, à une avance de trésorerie du budget principal d'Annonay Rhône Agglo vers son budget annexe de la régie d'assainissement d' Annonay Rhône Agglo,

CONSIDÉRANT que les opérations liées à la gestion de trésorerie (versement – remboursement) sont non budgétaires,

CONSIDÉRANT que cette avance de trésorerie sera versée une seule fois à hauteur d'un montant maximum de 300 000 € ,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe de la régie d'assainissement dans la limite d'un plafond de 300 000 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document y afférent

PRECISE que cette délibération entérine le certificat administratif en date du 29 avril 2020 .

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

